



OIAC

Conférence des États parties

Neuvième session
29 novembre - 2 décembre 2004

C-9/DEC.1
29 novembre 2004
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCISION

PARTICIPATION D'ÉTATS NON SIGNATAIRES À LA NEUVIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES

La Conférence des États parties,

Tenant compte de l'article 30 du Règlement intérieur de la Conférence des États parties ("la Conférence"),

Décide d'accorder le statut d'observateur à l'Iraq, État non signataire de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, lors de la neuvième session de la Conférence.

--- 0 ---

